



MAIRIE DE GILLES (28260)

Compte rendu du Conseil municipal du 3 avril 2024, convoqué le 14/03/2024

La séance s'est déroulée dans la salle de la mairie.

Présents : M. Malhappe, S. Apruzzese, Ch. Bourrat, L. Dujardin, J. Lehoux, S. Lamouille, P. Avril, P. Boquet, D. Ferrandin.

Procurations (excusées) : M.-C. Willaume à S. Apruzzese, P. Maisonneuve à M. Malhappe

Absents : G. Aubry, T. de Ferrières

S. Lamouille est nommé secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h33.

1) Le compte rendu de la séance du 13 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité et le registre des délibérations signé par l'ensemble des conseillers présents.

2) Délai de dépôt des propositions par les conseillers au conseil municipal - à l'unanimité

Le maire rappelle que les conseillers ont toute liberté pour demander l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour du conseil municipal. L'assemblée délibérante décide de fixer le délai de dépôt à 10 jours au plus tard avant la date du prochain conseil municipal

3) Approbation du compte financier unique 2023 (CFU) – à l'unanimité

Le Maire rappelle que le CFU, document unique, remplace, à partir de l'exercice 2023, le compte administratif et le compte de gestion. Il est accompagné d'une note de présentation financière annexée à la délibération. Ces deux documents ont été adressés à l'ensemble du conseil municipal avec la convocation, soit le 14 mars 2024.

Le CFU présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses :	323 961,72 €
Recettes :	396 285,97 €
Résultat net de l'exercice :	72 324,25 €
Report de l'excédent de fonctionnement 2022 :	551 591,35 €
Excédent de fonctionnement cumulé :	623 915,60 €

Section d'investissement

Dépenses :	721 863,08 €
Recettes :	520 977,59 €
Résultat net de l'exercice :	- 200 885,49 €
Report du déficit d'investissement 2022	7 988,17 €
Déficit d'investissement cumulé :	208 873,66 €

4) Affectation du résultat 2023 – à l'unanimité

Vu les résultats globaux du CFU 2023 présentés, soit :

Section de fonctionnement (excédent) :	623 915,60 €
Section d'investissement (déficit) :	208 873,66 €

Vu les restes à réaliser (RAR) 2023 qui s'établissent comme suit :

Dépenses :	69 144,08 €
Recettes :	67 525,70 €
Solde des RAR :	- 1 618,38 €

Le besoin de financement s'établit à : 210 194,04 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2023 de la manière suivante :

Section d'investissement / Recettes

Art. 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 210 492,04 €

Section d'investissement / Dépenses

Art. 001 – déficit d'investissement reporté : 208 873,66 €

Section de fonctionnement / Recettes

Art. 002 – excédent de fonctionnement reporté : 413 423,56 €

Ces résultats seront repris au budget primitif 2024.

5) Budget primitif (BP) 2024 – à l'unanimité

M. le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu, préalablement au conseil municipal, les documents détaillés par chapitre, avec une mise à jour pour être au plus près de la réalité en fonction des dernières informations communiquées, notamment par les services fiscaux.

La note d'informations budgétaires a été actualisée en conséquence et le budget primitif 2024 se distribue par chapitre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP		BP 2023	CFU 2023	BP 2024
D 011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	118 827.00	83 640.99	117 830.00
D 012	CHARGES DE PERSONNEL	56 266.80	53 744.14	60 730.00
D 014	ATTENUATION DE PRODUIT (FNGIR)	31 631.00	31 069.00	31 731.00
D 021	TRANSFERT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	306 948.57		174 700.61
D 022	DÉPENSES IMPRÉVUES (supprimées en M57)			
D 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT			4 060.00
D 65	AUTRES CHAR DE GEST COURANTE (ind. maire et adjoints, Sirp, Sdis, Subv ass)	156 075.00	152 116.59	147 583.30
D 66	CHARGES FINANCIÈRES	3 391.00	3 391.00	3 186.00
D 67	CHARGES SPECIFIQUES	0.00		0.00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		673 139.37	323 961.72	539 820.91
	<i>Dépenses de l'exercice hors transfert à la section d'investissement</i>	366 190.80	323 961.72	365 120.30

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP		BP 2023	CFU 2023	BP 2024
R 002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	551 591.35		413 423.56
R 013	ATTENUATION DE CHARGES	2 263.55	2 481.04	
R 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT			
R 70	PRODUIT DES SERVICES (concessions cimét., occup dom public)	4 300.00	5 082.26	3 650.00
R 73	IMPÔTS ET TAXES (imp locaux, attrib. Agglo, pylônes, péréquation)	329 748.00	321 406.82	306 177.00
R 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (DGF, autres dot.)	59 287.00	60 463.95	65 535.52
R 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 556.77	6 851.90	20 370.80
R 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (cessions, rbt sinistres)	0.00		0.00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		402 155.32	396 285.97	395 733.32
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		35 964.52	72 324.25	30 613.02
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		551 591.35	551 591.35	413 423.56
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		587 555.87	623 915.60	444 036.58
VERSEMENT D'EQUILIBRE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1068)			210 492.04	
SOLDE DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE			413 423.56	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP		BP 2023	CFU 2023	BP 2024
R 001	REPORT EXCEDENT D'INVESTISSEMENT			
R 021	AFFECTATION D'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	306 948.57		174 700.61
R 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (dont virement de fonctionnement au 1068)	291 578.06	292 368.22	242 895.38
R 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	386 189.45	208 918.83	161 378.70
R 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		268.54	
R 040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissements)			4 060.00
R 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	19 422.00	19 422.00	13 425.60
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 004 138.08	520 977.59	596 460.29

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP		BP 2023	CFU 2023	BP 2024
D 001	REPORT DEFICIT INVESTISSEMENT n-1	7 988.17		208 873.66
D 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	19 422.00	19 422.00	13 425.60
D 16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILÉES	25 000.00	25 000.00	25 000.00
D 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Etude aménagement centre bourg + église)	14 652.00	14 325.60	326.40
D 204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		20 300.00	
D 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	937 075.91	642 815.48	348 834.63
D 23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	DÉPENSES NETTES DE L'EXERCICE	1 004 138.08	721 863.08	596 460.29
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2023		200 885.49	
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2022		7 988.17	
	Déficit d'investissement cumulé		208 873.66	

6) Taux des taxes locales 2024 – à l'unanimité

Le conseil municipal décide à nouveau de ne pas augmenter les taux des taxes locales en 2024, stables depuis 2001, qui s'établissent comme suit :

Taxe communale sur le foncier bâti : 38,87 %

Taxe communale sur le foncier non bâti : 39,77 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,50 %

La commune, en revanche, ne maîtrise pas l'augmentation régulière de l'assiette, définie au niveau de l'Etat et qui explique la hausse des impôts directs locaux.

7) Vote des subventions 2024 aux associations – à l'unanimité

Certains conseillers municipaux étant membres du Bureau et/ou liés à des membres du bureau de certaines associations, s'abstiennent.

Le conseil municipal propose d'accorder les subventions suivantes :

Association sportive de Guainville	200 €	Eddieforme	150 €
Association des anciens combattants	100 €	Société protectrice des animaux (SPA)	150 €
Bréval Sport Loisirs	260 €	Vô Vietnam	500 €
Gilles à tous vents	1 000 €	Amicale des parents d'élèves	300 €
ALGD	100 €	Fondation du Patrimoine	200 €
Association Prévention routière	250 €	Autres, à attribuer	650 €

Le Maire indique que le versement de ces subventions intervient **sur demande uniquement, sur présentation du rapport financier du dernier exercice, du compte-rendu de la dernière assemblée générale, précisant le ou les projets à venir pour lesquels les fonds publics versés seront utilisés.** Comme il avait été demandé en 2023, ces subventions doivent tenir également compte du nombre d'adhérents gillois à ces associations.

Il rappelle également la priorité donnée aux associations locales auxquelles des Gillois adhèrent et/ou dont les projets et manifestations présentent un intérêt général pour la commune.

8) Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat – à l'unanimité

Le Maire indique au conseil qu'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat a été attribuée par décret à certains agents de la fonction publique, en fonction de leur niveau de rémunération. L'agent technique en charge du ménage de la mairie, de la salle de motricité et, ponctuellement, de l'église et de l'atelier, est éligible à cette prime, que le conseil municipal décide de lui accorder.

9) Modalité de location du matériel communal – à l'unanimité

Le Maire souhaite proposer quelques modifications aux modalités de location du matériel communal en vue de supprimer la régie. Ainsi, contrat et convention sont modifiés pour préciser que le règlement s'effectue désormais directement auprès du Service de Gestion Comptable de Dreux Agglomération. Les tarifs restent inchangés.

10) Maîtrise d'œuvre travaux église – à l'unanimité

Le Maire rappelle qu'à la suite de l'étude de diagnostic architectural conduite par Mme Claire Guiorgadzé sur l'église, une étude de structure devra être menée. Le devis reçu s'élève à 10 500 € TTC, ce qui semble très convenable. Les conclusions de cette deuxième étude orienteront les travaux de restauration à envisager.

Mme Guiorgadzé accompagnera la commune dans le phasage de ces travaux et propose une mission de maîtrise d'œuvre, de l'avant-projet sommaire jusqu'aux opérations de réception. Le pourcentage de sa rémunération sera dégressif selon le montant total des travaux à engager.

11) Informations diverses

- Travaux en cours

Le maire présente l'état des travaux en cours, des subventions demandées et celles accordées à ce jour.

- Château de Vitré

Le maire informe le conseil qu'une réunion est programmée le 4 avril à 10h30 avec un acquéreur potentiel, l'agence immobilière, le propriétaire actuel et la mairie. Il s'agit d'un projet de division en 5 lots. Il souhaite que le lot concerné par le château fasse l'objet d'une vigilance particulière et propose 10 à 15 logements afin d'être en adéquation avec les termes de l'OAP.

- Patrimoine communal

Le maire attire l'attention de l'assemblée sur la nécessité d'avoir une réflexion sur le patrimoine communal si la commune devait engager d'importants travaux de rénovation à l'église. Une estimation par les Domaines pourrait être demandée, notamment, pour les murs de l'Auberge dont la commune est propriétaire.

- Chiens errants ou non maîtrisés

Une administrée a dû engager d'importants frais de vétérinaire suite à l'agression de son chien par l'un des chiens du Moulin de l'Etang, alors qu'elle se promenait sur un chemin communal. Le maire a rappelé l'obligation de contenir ses chiens sur sa propriété ou de les attacher lorsqu'ils en sortent.

S. Lamouille ajoute qu'il a subi les assauts de ces chiens à plusieurs reprises alors qu'il empruntait avec ses propres chiens, tenus en laisse, ce même chemin. Il semblerait que le propriétaire du moulin incite ainsi les promeneurs et les cyclistes à ne pas emprunter ce circuit, qui traverse sa propriété, se plaignant de l'indélicatesse de certains.

Contact a été pris avec le maire de Neauphlette pour trouver une solution, le chemin était sur le territoire de cette commune. Le maire de Neauphlette est prêt à échanger le chemin communal actuel avec une parcelle de terrain qui permettrait de contourner la propriété du Moulin de l'Etang, à condition que ce nouveau chemin soit praticable.

J. Lehoux alerte sur l'urgence à régler le problème de ces chiens agressifs, la randonnée prévue dans le cadre des Olympiades cantonales 2024 devant passer par le chemin sujet du litige.

Par ailleurs, le maire se renseignera pour acheter une cage susceptible d'accueillir, à l'avenir, les chiens errants.

- Stationnement devant un garage

Une habitante se plaint du stationnement fréquent de véhicules, place de l'Eglise, sur la voie publique devant son garage, lui empêchant de rentrer chez elle. Elle a alerté la gendarmerie qui ne peut pas intervenir tant que la mairie ne met pas en place la signalétique adéquate (panneau d'interdiction de stationner, arrêté municipal, bande jaune au sol).

Le maire va prendre les dispositions nécessaires, à l'issue desquelles **plus aucun véhicule** ne sera autorisé à stationner devant la porte du garage, y compris celui des propriétaires, le terrain étant sur la voie publique.

- *Feux et brûlages de végétaux*

La gendarmerie a dû intervenir dans la commune courant mars suite au brûlage de végétaux par un habitant. Le maire rappelle que l'arrêté préfectoral interdit tout brûlage de déchets verts toute l'année. Ces déchets doivent être broyés, compostés ou amenés en déchetterie. Le maire rappellera ces consignes sur le site internet de la commune.

- *Elections européennes*

Le maire remercie les conseillers qui se sont positionnés pour le prochain scrutin du 9 juin 2024. Il assurera la permanence du vendredi 3 mai 2024, de 14h à 16h, dernière limite pour s'inscrire sur les listes électorales de la commune pour pouvoir voter aux élections européennes.

- *Communication*

Le maire indique à l'assemblée que la commune s'est dotée de l'outil Panneau Pocket. Ainsi, les trois outils de communication à disposition doivent être complémentaires. Panneau Pocket sera réservé à des messages d'alerte communaux, à caractère d'urgence. Le site permet une communication un peu plus étendue, notamment ouverte aux associations, pour annoncer des événements. Le Tambour du Radon donne la place à des articles de fond, revient sur les manifestations passées et entre dans le détail des affaires communales.

- *SMICA*

S. Lamouille informe le conseil que le SMICA a décidé de supprimer, à compter de juillet 2024, le gardiennage des gymnases de Bû, d'Anet et de Saussay, au profit d'un système informatique à badges d'accès.

- *Plan Communal de Sauvegarde*

Le maire demande que chacun abonde le document fourni, en ajoutant des noms de correspondants éventuels susceptibles de relayer les messages d'alerte, ainsi que le matériel mobilisable, s'il est connu.

Il adressera un mail aux conseillers pour les informer des prochaines dates des exercices Prépa'Risk.

J. Lehoux demande si la formation aux gestes de premiers secours a pu être reprogrammée.

La secrétaire répond qu'aucune date n'a encore été arrêtée et qu'elle va relancer le formateur.

Dans le cadre du PCS, la mairie a interrogé Bodet Campanaire pour la mise en place d'une sirène conforme dans le clocher. Le maire indique que, compte tenu des travaux à réaliser sur la structure du fût du clocher, mieux vaut attendre avant d'installer un tel dispositif coûteux.

12) Tour de table

Ch. Bourrat rappelle la commission animation prévue samedi 6 avril à 9h. M.-C. Willaume sera absente, mais il fera le point avec elle le 4. Il a convié Pascal Dhuicq, d'Eure-et-Loir Nature, puisqu'il souhaite intégrer sa présence à la fête du village le 22 juin prochain.

Le maire ajoute qu'il aimerait mettre l'accent sur l'eau et profiter de cette date pour faire l'inauguration des travaux de la Grande rue et de la place de l'Eglise.

Ch. Bourrat signale un effondrement de la chaussée sur de Fumeçon, sur la droite quand on vient du stop de la route allant vers la Chaussée d'Ivry. Le maire en prend note.

D. Ferrandin demande qui gère l'entretien du chemin qui longe la voie ferrée depuis le pont de l'Etang jusqu'à la Champagne.

S. Lamouille sollicitera un collègue pour qu'il interroge le géoportail de la SNCF.

Le maire ajoute que, s'il s'agit d'un chemin communal, le nettoyage sera programmé.

L. Dujardin demande si la commune a mis en place une réglementation sur les clôtures.

Le maire lui répond qu'une délibération avait été prise dans ce sens, imposant le dépôt d'une déclaration préalable avant toute modification ou implantation de clôture.

D. Ferrandin souhaiterait que le syndicat des eaux prévienne lors de leurs interventions ou coupures.

Le maire lui rappelle que le syndicat utilise l'application PanneauPocket et que, dans la mesure du possible, la mairie rediffuse l'information sur le site.

P. Avril rappelle qu'il avait déjà alerté l'assemblée sur le cassis qui se crée aux Rostys.

Le maire répond qu'il a dû décaler la venue du conseiller départemental, initialement prévue le 27 mars, pour cause de funérailles.

J. Lehoux rebondit sur ce point et souhaite que ne soit pas oublié le problème de ruissellement des eaux depuis chez Mme Térendij.

Le maire le rassure : ce point sera vu en même temps que le sujet précédent.

P. Avril souhaiterait qu'une fois l'entreprise retenue pour la cour de l'école, une visite puisse être organisée dans un lieu où des travaux similaires ont été réalisés pour apprécier le rendu définitif.

P. Avril alerte la commune sur une sortie d'eaux usées directement sur la Grande rue, qui a tendance à colorer le caniveau. De même, en descendant la Grande rue, le goudron a été scié pour implanter un ralentisseur mais n'a pas été rebouché.

P. Avril signale que le poteau droit supportant le portail, quand on entre dans le cimetière, est très défectueux et mérite une réparation.

L. Dujardin demande quand est prévu l'ajout de matière dans tous les trous de la place de l'Eglise.

Le maire avait sollicité l'entreprise qui aurait dû intervenir la semaine dernière mais a été freinée par la météo particulièrement défavorable.

L. Dujardin souhaite savoir si des suites ont été apportées au dossier de l'habitante en situation de grande difficulté par rapport à son conduit de cheminée.

Le maire suggère la création d'une commission en charge des affaires sociales.

S. Apruzzese rappelle que les services sociaux avaient été alertés, mais que la situation patrimoniale de cette personne, particulièrement compliquée, limite les champs d'intervention possible. Elle prendra contact avec l'une de ses filles pour tenter réactualiser la situation.

S. Lamouille indique que, depuis octobre 2023, la hauteur réglementaire des dos d'âne est de 10 cm maximum. Il demande si les communes doivent se mettre aux normes pour les équipements implantés avant cette date.

Le maire se renseigne.

S. Lamouille déplore que le trou autour de la plaque du syndicat des eaux au croisement de la rue des Casse-Croûte et de la rue des Rostys ne soit toujours pas rebouché.

Le Maire le rassure, le syndicat des eaux est prévenu et doit intervenir lors de prochains travaux.

S. Lamouille signale divers câbles téléphoniques qui pendent, près de la Sente aux Ânes et rue des Rostys. Dans les deux cas, il y a un risque d'accrochage par des engins agricoles.

Ch. Bourrat se rendra sur place.

S. Lamouille a relevé un trou et une déformation de la chaussée rue de la Noé.

J. Lehoux demande si le panneau défoncé d'entrée de commune, en venant de Neauphlette, va être bientôt changé.

Le maire indique que ce panneau à changer est signalé au département depuis longtemps, lequel manquait de budget en 2023. Il relance la personne responsable de la voirie.

S. Lamouille est suspicieux quant à la couleur de l'eau, rouge/orangée, qui coule des Rostys, ainsi qu'à la mousse qui se forme dans une petite flaque en face de chez lui.

Le maire lui rappelle que les produits utilisés en agriculture sont très contrôlés mais qu'il faudrait procéder à des analyses de l'eau pour s'assurer qu'aucune pollution ne soit détectée.

L. Dujardin loue l'initiative de certaines communes qui distribuent des pièges à frelons asiatiques au printemps. Elle suggère que l'idée soit appliquée à Gilles pour l'année prochaine ou que des ateliers de fabrication de tels pièges soient proposés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h17.